

L'an deux mil quinze, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 15 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de conseil de la commune de FAREMOUTIERS, sous la présidence de Daniel NALIS.

Présents :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux : BELTRAN Francis, LEMOINE Bernard, ROUX Didier, BERTHELOT Emmanuelle

Représentant la commune de Faremoutiers : CAUX Nicolas, POVIE Marie Claude, CAVIC Lysiane, COLIN Didier, GILLOOTS Marc, HABAY Sonia,

Représentant la commune de Guérard : NALIS Daniel, BEAUDET Jean Pierre, MULLER Catherine, PICART Joël, NICAISE Jean Louis,

Représentant la commune de Pommeuse : HOMMERY Corinne, DARDANT Jean Pierre,

Absents excusés :

GRIBOVALLE Géraldine qui a donné pouvoir à MULLER Catherine

DUCEILLIER Joël, BELAID Magali, LECERFF Marie-José, VILLOINGT Patrick

Secrétaire de séance : MULLER Catherine

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2015. Le compte rendu est approuvé et signé.

ORDRE du JOUR :

- ✓ Assainissement :
  - a) Budget annexe assainissement : emprunt
  - b) Avenant au contrat de délégation
  - c) Avis sur les rapports d'activités des prestataires assainissement
- ✓ Proposition d'adhésion au PACTE NE 77
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ Informations et questions diverses

**1/ Assainissement**

**a) Budget annexe assainissement : emprunt**

Le Président donne la parole à B. Lemoine, qui fait un point financier sur l'ensemble des chantiers en cours et à venir de la collectivité. Il est important d'avoir une vision globale des investissements, et de prendre en compte la problématique de la TVA ; le budget est bâti en HT.

Tous ces éléments sont déterminants car ils conduisent au montant de la redevance.

Il est rappelé les montants des emprunts votés au budget annexe assainissement pour 2015.

Le Président présente les éléments, suivants :

dit qu'après consultation auprès des organismes de financement, 2 propositions :

- Proposition de la CDC pour 2 122 275 € sur 40 ans à 2%
- Proposition du Crédit Foncier pour 1 677 725 € sur 30 ans à 2.53%

Le Président, informe de l'accord des membres du bureau, sur la finalisation de ces emprunts.

La présentation de B. Lemoine a été ponctuée par des interventions, notamment celles de F. Beltran, qui relève la qualité du travail effectué par le groupe dédié au dossier assainissement. Toutefois certains points restent à éclaircir :

- Quant est-il des réponses de l'Agence de l'eau concernant les éventuelles pertes de subventions suite aux retards et délais des dossiers, D. Nalis répond que la CCBM est en attente du retour des courriers.
- Concernant la station de Dammartin sur Tigeaux, des difficultés ont été soulevées quant à l'acquisition d'une parcelle. F. Beltran souhaite être associé à ces démarches et à la décision du lieu d'implantation.
- La relève des compteurs d'eau est effectuée par les élus de la commune de Dammartin sur Tigeaux, qu'est-il prévu dans la convention de la SAUR pour indemniser la commune qui doit transmettre les relevés ?

**b) Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Dammartin sur Tigeaux**

Le Président informe,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les informations du contrat de délégation,

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer au contrat de délégation les nouveaux ouvrages d'assainissement des hameaux de Monthérand et du Grand Lud à Guérard, raccordés sur les ouvrages de Dammartin-sur-Tigeaux,

Considérant les propositions des deux entreprises, VEOLIA et SAUR

Vu les éléments rapportés par le groupe de travail sur les motifs du choix du délégataire, et l'économie générale du contrat,

Considérant que les prestations proposées par SAUR, ainsi que ses tarifs, sont les mieux disant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant n°1 annexé à la présente délibération.

**c) Avis sur les rapports annuel des délégataires de l'assainissement 2014 pour la commune de Guérard et la commune de Dammartin sur Tigeaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3,

Vu le rapport annuel 2014 présenté par VEOLIA EAU,

Vu le rapport annuel 2014 présenté par SAUR,

Considérant qu'il convient d'en prendre acte,

Le Président propose de prendre acte des rapports annuels des délégataires pour l'année 2014.

Après délibération, le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité,

- du rapport annuel du délégataire de l'assainissement pour la commune de Guérard présenté par VEOLIA EAU pour l'année 2014.

- du rapport annuel du délégataire de l'assainissement pour la commune de Dammartin sur Tigeaux présenté par SAUR pour l'année 2014.

Quelques points indicatifs :

- Guérard : 16 km de réseaux ; 783 abonnés et 60000m3 traité
- Dammartin/Tigeaux : 6 km de réseaux ; 186 abonnés et 27000 m3 traité

Les rapports sont à disposition au service assainissement.

**3/ proposition d'adhésion au PACTE NE 77**

Le Président informe,

L'adhésion au Pacte Nord Est 77 qui vise à accompagner les territoires intercommunaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement territoriales pour :

- Développer l'activité économique et créer de l'emploi
- Contribuer à une meilleure coordination des acteurs

Propose de signer la convention du Pacte NE 77 entre la Région et les différents partenaires impliqués dans la démarche (EPCI, MDEF NE77, Conseil départemental, SMD, Etat, organismes consulaires).

Dit que Le dispositif régional « Pacte pour le développement des territoires » est une démarche de contractualisation triennale entre la Région et ses partenaires, visant à territorialiser les politiques régionales dans les champs de compétences du développement économique, de l'innovation, de l'emploi, de

l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et recherche. La mise en œuvre de cette stratégie mobilise les dispositifs régionaux en faveur des champs de compétences précités, ainsi que ceux des partenaires signataires du Pacte.

Ce dispositif vise principalement les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises et a pour enjeux de :

- Concourir à un meilleur équilibre territorial du développement régional
- Intervenir « au plus près » des problématiques des territoires
- Territorialiser la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SDREI)
- Apporter une offre de services intégrée coordonnant l'ensemble des dispositifs.

Sur la base d'un diagnostic, une stratégie de développement à trois ans articulée autour de 2 axes :

- Axe 1 : Améliorer l'articulation entre le développement économique et l'emploi
- Axe 2 : Conforter et favoriser l'émergence de filières stratégiques : Tourisme, Service à la personne, Industrie.

Le plan d'action et de financement prévisionnel du Pacte NE77 s'articule autour de 17 fiches actions validées en comité de pilotage du 18 mai 2015 et fera l'objet d'un examen à la commission permanente de la Région prévue le 9 juillet 2015.

Il s'agit d'un plan de financement prévisionnel sur 3 ans qui évoluera au fur et à mesure de l'élaboration des projets. Il sollicitera à cet effet un cofinancement des EPCI pour des actions transversales (animation du Pacte, .....

Le mode de calcul pour la contribution des EPCI est proposé au prorata du nombre d'habitants.

Après discussion, notamment sur le retour de réunions, les élus émettent un avis négatif, Il s'agirait d'une structure supplémentaire qui ne ferait qu'ajouter aux mille feuilles tant décrié.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité **REFUSE** l'adhésion au PACTE NE 77.

#### **4/ création d'un poste au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Le Président informe de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

- demande la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- demande la nomination de cet agent au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à réception de la présente délibération par la sous-préfecture,
- Dit que les dépenses sont prévues au budget 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

#### **5/ Informations et questions diverses**

- D. Nalis informe du courrier du SMICTOM du 26/6/15, propose que les membres du Bureau reçoivent le Président du SMICTOM courant septembre 2015.
- D. Nalis propose de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire de septembre, la création du CT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Président,  
NALIS Daniel

BELTRAN Francis

LEMOINE Bernard

BERTHELOT Emmanuelle

ROUX Didier

CAUX Nicolas

POVIE Marie Claude

CAVIC Lysiane

COLIN Didier

GILLOOTS Marc

HABAY Sonia

p/GRIBOVALLE Géraldine  
MULLER Catherine

BEAUDET Jean Pierre

NICAISE Jean Louis

MULLER Catherine

PICART Joël

HOMMERY Corinne

DARDANT Jean Pierre